

Conclusion

Notre étude s'achève avec la mort de Charles VII, consignée dans les registres des délibérations municipales le vingt-deux juillet 1461. Le conseil municipal rouennais se réunit alors afin de prendre acte de la mort du roi et de la succession de son fils Louis XI. Quatre anciens conseillers de la ville, Gieffin du Bost, Jehan le Roux, Guillaume Gombant et Nicolas le Feuve étaient exceptionnellement présents à cette réunion, durant laquelle il fut décidé d'envoyer une délégation auprès du nouveau roi afin de lui faire la révérence d'obéissance et de lui recommander les affaires de la ville.

Ce furent donc près de douze années que les Rouennais vécurent sous l'obéissance de Charles VII, de leur reddition en 1449 à la mort du roi. Les relations et la communication entre le roi et les Rouennais ont été grandement influencées par les circonstances de leur entrée sous l'obéissance royale, c'est-à-dire suite à la victoire militaire d'un roi qui se voulait le seul seigneur légitime. Cette légitimité ayant été contestée par son rival Henri VI, qui avait effectivement contrôlé Rouen pendant près de trente ans, elle devint un élément très présent dans la communication roi-ville.

Ainsi cette légitimité proclamée devint un élément de langage de Charles VII dès ses premiers échanges documentés avec la ville, lorsqu'il prit la décision en juillet 1449 de conquérir la Normandie et d'accorder l'abolition aux Rouennais. Après la reddition de la ville en novembre 1449, le roi émit le document fondateur de ses relations avec les Rouennais : la lettre renouvelant leurs privilèges, garantissant un certain nombre de droits et leur accordant l'abolition. Ce document est à lire en comparaison avec la première lettre ayant accordé l'abolition aux Rouennais, en juillet 1449. Ils présentent des différences de contenu, dues aux contextes de leur émission. La lettre de juillet dépeint ainsi un roi négociateur et raisonnable alors que celle de novembre le présente comme un roi victorieux. Mais les deux documents présentent aussi certaines similarités. Ainsi, elles légitiment toutes les deux Charles VII grâce à des arguments dynastiques et rejettent l'ennemi, qualifiant la présence anglaise en Normandie d'occupation. La définition du lien unissant le roi à ses sujets comme un lien d'obéissance est pour sa part incluse dans les deux lettres, et reste une constante dans notre corpus documentaire.

L'entrée royale de Charles VII à Rouen, organisée suite à la reddition de la ville, était l'occasion pour le roi d'exprimer visuellement son pouvoir,

Conclusion

d'organiser des temps forts de communication comme celui de la remise des clés mais aussi de communiquer sa légitimité, exprimée comme dynastique, notamment grâce à l'utilisation d'éléments symboliques associés à son père, qui l'avait pourtant déshérité.

Les efforts de légitimation d'Henri V puis de son fils Henri VI, suivis par le contre-effort de Charles VII pendant plusieurs années après sa conquête de Rouen, dans les trois cas des communications politiques destinées au moins partiellement à la population urbaine, peuvent être interprétés doublement. Il est possible que la population ait été totalement indifférente au seigneur dirigeant et à son origine géographique ou dynastique, la propagande aurait alors été destinée aux princes et grands nobles. L'argument inverse peut lui aussi être avancé ; le soutien de la population urbaine était essentiel au roi, et Charles VII a dû fournir un effort afin de l'obtenir. Nous pencherons pour une interprétation alliant ces deux positions : le soutien de la population était en effet essentiel au pouvoir royal et Charles VII ne pouvait administrer des villes lui étant totalement hostiles, mais la population urbaine de Rouen ne montre pas de signe d'investissement émotionnel de la question. Jamais les sources ne font référence à une préférence concernant un roi ou l'autre. La fragilité de la légitimité royale dans notre contexte doit cependant être tempérée. Bien qu'elle ait probablement été réelle, elle était aussi très certainement exagérée par les Rouennais qui ont pu s'en servir pour créer une représentation d'eux-mêmes mettant en avant leur propre pouvoir.

Une fois la reddition obtenue et communiquée aux Rouennais, les relations entre le roi et la ville se normalisèrent, tout en gardant des traces liées au contexte dans lequel elles évoluaient. Ainsi si l'organisation pratique du conseil municipal ne fut pas perturbée par le changement seigneurial, d'autres aspects de la vie urbaine furent directement affectés par la reddition de la ville. Ce fut le cas des métiers dont la réglementation des statuts fut l'occasion pour Charles VII de communiquer sur un élément clé de sa propagande : la dé-légitimation des Lancastres. En ville, le contrôle de l'activité des métiers était partagé entre le pouvoir royal, représenté par les officiers royaux, et le conseil municipal. Ainsi le contrôle de l'activité commerciale, tant sur les berges de la Seine que l'exportation de blés, a produit un fond documentaire nous permettant d'analyser le partage des prérogatives, entre pouvoir royal et urbain ; le roi intervenait pour régler les conflits, surtout avec Paris, et pour appuyer les demandes du conseil municipal.

Tous les aspects de la communication roi-ville n'étaient cependant pas affectés de la même manière, ni avec la même intensité, par le contexte de la reddition et par le besoin de légitimation de Charles VII. Ainsi si la communica-

Conclusion

tion avec les métiers était empreinte des thèmes de la communication politique de Charles VII, les questions relatives à la levée de l'aide en étaient exemptes. L'absence de ces éléments de langage ne veut cependant pas dire que les questions fiscales n'ont pas été influencées par le changement de roi. Au contraire, la collecte des aides est un exemple intéressant de rupture et continuité instaurées par Charles VII et montre que les conséquences pratiques du changement de roi n'avaient pas été immédiatement comprises, ou communiquées, dans leur intégralité par les Rouennais, qui se demandaient s'ils pouvaient poursuivre la levée des aides comme elle avait été organisée par Henri VI. Ainsi si la reddition marquait une rupture puisque les aides devaient être payées à un autre roi, en matière fiscale, Charles VII choisit d'instaurer une certaine continuité, notamment d'un point de vue organisationnel.

Lorsque la perception d'aides était demandée par les Rouennais, c'était pour financer des projets précis, souvent liés à l'entretien des infrastructures de la ville en vue de sa défense militaire ou, dans un cas omniprésent dans les registres du conseil municipal, pour rembourser le prêt accordé par Rouen à Charles VII pour la conquête d'Harfleur.

La conquête de la Normandie par Charles VII et la défense militaire de la ville firent donc l'objet de discussions entre le roi et les Rouennais, et ce dès la reddition de la ville. Le maintien des infrastructures de la ville, et en particulier de ses portes et fortifications, participait à l'efficacité de sa défense. La défense militaire de la ville posait donc un problème de financement et les obligations d'investissement étaient partagées entre la ville et le roi, même lorsqu'il s'agissait de financer les modifications architecturales demandées par ce dernier.

Les sujets de discussion entre Charles VII et les Rouennais ne se cantonnaient cependant pas aux affaires intra-muros puisque, dans les années 1450, les Rouennais se joignirent à d'autres Normands pour exprimer des demandes au roi, par l'intermédiaire des États de Normandie. Ces demandes se cristallisaient autour de la réduction d'impôts mais aussi le renouvellement et l'application de la Charte aux Normands. La bataille pour l'application de la Charte aux Normands, des droits et privilèges concernant tous les Normands, nous permet de questionner le rôle de Rouen en tant que chef de file des revendications de la région. Le rôle de Pierre de Brezé dans ces revendications et son intérêt pour Rouen ont sans aucun doute confirmé cette dernière dans son rôle de chef de file des revendications normandes.

Les revendications de maintien et d'application des privilèges de la Charte aux Normands étaient notamment liées au maintien de l'Échiquier, lui-même né de la Charte aux Normands, qui la garantissait et en appliquait certains pri-

Conclusion

vilèges, comme le droit pour les Normands d'être jugés par une cour du duché. Les prérogatives de l'Échiquier étaient multiples et, pour notre étude, nous nous sommes concentrés sur l'une d'entre elles en particulier : le règlement d'une question épineuse de la conquête de Charles VII, celle du retour de la propriété. Il s'agissait là d'un élément important de la communication politique de Charles VII qui, dans son effort pour obtenir des soutiens et dans son désir d'instaurer l'oubli du passé et le retour à l'ordre, avait promis la restitution de leurs propriétés confisquées par l'ennemi à tous ceux qui avaient choisis de rester sous son obéissance.

L'étude de cette question a permis de mettre en lumière d'une part un élément conflictuel entre les Rouennais et le roi, ce dernier ayant donné des directives contradictoires pour le règlement du retour de la propriété, et d'autre part l'élément constituant de la relation roi-sujet pour notre période d'étude, c'est-à-dire l'obéissance. Cette dernière ne pouvait être mise en place qu'après avoir obtenu l'abolition, c'est-à-dire le pardon royal.

Ainsi dans la communication de Charles VII avec les Rouennais en général, on constate une volonté royale d'établir le retour à l'ordre d'avant la présence anglaise, notamment en tentant d'annuler les législations mises en place par les Anglais. De plus, le roi introduisit l'oubli grâce aux lettres d'abolitions. Paradoxalement, il rappelait constamment la présence anglaise dans ses lettres à Rouen. Charles VII oscillait entre oubli, effacement du passé et utilisation politique du passé, tant dans sa législation que dans la représentation symbolique de son pouvoir, afin d'asseoir sa légitimité et de se présenter comme un bon roi. Il se retrouva aussi contraint dans certains cas de maintenir des décisions prises par les rois Lancastres suite à des requêtes de la population.

Ces éléments de langage omniprésents dans la communication roi-ville indiquent qu'une étude des relations roi-sujets établies suite au recouvrement de la Normandie ne peut s'arrêter avec le « recouvrement ». En effet, dans les années suivant la reddition puis le « recouvrement », ceux-ci ont été évoqués par le roi mais aussi par les Normands et les Rouennais à maintes reprises. L'« occupation » anglaise, le « recouvrement » et la « réduction » faisaient partie du langage et des arguments utilisés lors de la communication entre Rouen et Charles VII. De plus, de nombreux problèmes pratiques liés au changement de roi n'ont été réglés que bien plus tard, comme nous l'avons montré dans le cas de l'Échiquier ou de la Charte aux Normands. Ainsi le règne de Charles VII, et ses relations avec ses sujets rouennais, restèrent influencés par sa légitimité contestable et contestée ainsi que par les conséquences de sa conquête, jusqu'à sa mort. Certains éléments de son règne étaient présentés comme des ruptures avec le passé Lancastre, qu'il tentait d'effacer, alors qu'il devait maintenir une

Conclusion

certaine continuité structurelle et ainsi maintenir et renouveler des institutions mises en place par les Lancastres.

L'étude de la réception de ces thèmes de communication politique par les Rouennais indique qu'ils en avaient connaissance et les utilisaient pour obtenir des faveurs ou privilèges. Ils n'étaient pas complètement isolés des thèmes et idées du temps et savaient les utiliser à bon escient, comme ils le firent pour le renouvellement de la Charte aux Normands ou lorsque les métiers refusaient de se rendre aux halles. Mais la présence anglaise n'était mentionnée que sélectivement : lorsque les Rouennais communiquaient avec le roi et répétaient les éléments de sa propagande ou lorsqu'elle servait de marqueur temporel. Dans d'autres cas, même lorsqu'ils mentionnaient Somerset dans une entrée des registres de délibérations municipales, la présence anglaise n'est pas systématiquement mentionnée.

Les questions de la nation et de l'identité nationale constituent les toiles de fond de cette thèse, notamment du fait de leur omniprésence dans la littérature secondaire. Conscients qu'il est impossible de parler de nation au sens contemporain du terme pour le XV^e siècle, les historiens évoquent le plus souvent un sentiment, une conscience ou une identité nationale. Krynen va plus loin puisque selon lui, la nation politique dans le sens contemporain du terme était inexistante mais les habitants du royaume se pensaient comme formant une nation, une communauté politique.

L'un des arguments particulièrement présents dans les travaux sur la période affirme que la guerre de Cent Ans s'est progressivement transformée, pour devenir au XVe siècle, non plus uniquement une guerre entre seigneurs, mais aussi une guerre entre deux peuples, contribuant de ce fait à la différenciation des royaumes de France et d'Angleterre.

De manière générale, les historiens ont souvent mis en avant le rôle de la guerre et en particulier de l'image de l'ennemi dans la construction ou le renforcement d'une identité nationale française au XV^e siècle ou même avant. L'image de l'ennemi, tant parmi les nobles qu'au sein de la population roturière, aurait renforcé la nature « nationale » du conflit. Les habitants des deux royaumes auraient construit leur identité à partir de la différenciation culturelle entre « anglais » et « français ». Allmand écrit ainsi que la guerre à la fin du Moyen Age était presque inévitablement accompagnée d'une montée du sentiment « national », lié à une prise de conscience des différences entre les peuples, leur développement, histoire, traditions, lois et coutumes.

Un autre argument soutenu par certains historiens est celui de l'attachement au sol, d'une identité nationale se fondant sur l'appartenance au royaume. Dauphant par exemple démontre l'existence d'une nation terri-

Conclusion

toriale et Krynen affirme que la conscience nationale s'exprimait par l'amour du sol.

Beaune quant à elle, démontre l'existence d'une nation identitaire et culturelle que l'on retrouve dans certains écrits politiques et qui s'exprimait aussi par l'utilisation de symboles visuels, tels que les lys, liant le roi à la chrétienté et au peuple. La succession dynastique des rois de France serait ainsi, et c'est un argument que l'on retrouve aussi chez Krynen, liée à l'identité nationale ressentie par les sujets. Le sentiment national serait en partie bâti sur la continuité dynastique et c'est le roi qui en aurait été l'incarnation dans le royaume de France pendant la guerre de Cent Ans. Appliqué à notre cas, ce raisonnement postule que la légitimité dynastique de Charles VII était d'autant plus importante qu'elle était en partie dépendante du sentiment national des sujets. L'inverse serait alors aussi vrai : les sujets auraient reconnu Charles VII comme seigneur légitime car il incarnait l'identité nationale à laquelle ils s'associaient.

Mais dans notre étude des relations et de la communication entre Charles VII et les Rouennais, c'est l'absence de la « nation » qui est à souligner. Le mot est bien employé dans l'expression « être d'une nation » dans le contexte de l'obéissance et du retour de la propriété, mais l'identité ou sentiment nationale n'est jamais utilisée comme argument par les Rouennais dans leur communication avec le roi. Au contraire, ils utilisent l'argument des promesses du roi, et reprennent le langage du roi d'oubli du passé, d'effacement de la présence anglaise. Leurs revendications ne sont jamais appuyées par des arguments identitaires et restent très matérielles.

De plus, nous avons démontré que le lien entre les Rouennais et Charles VII était toujours exprimé en termes d'obéissance au roi et à la couronne. Les Rouennais étaient pleinement conscients des enjeux de l'abolition et des liens roi-sujets, puisqu'en 1419, alors qu'ils étaient assiégés par les Anglais, ils avaient menacé Charles VI de se rendre aux Anglais et de choisir le roi anglais comme seigneur s'il ne leur portait pas secours. Dans notre corpus de sources, c'est bien en termes de fidélité que les Rouennais exprimaient leur lien au roi, sans référence à une identité ou un lien national. Il est possible qu'en exprimant leur fidélité au roi et à la couronne, ou au parti du roi, les Rouennais aient voulu exprimer leur attachement au royaume, un attachement qui pourrait s'apparenter à un sentiment national, mais il est impossible de l'affirmer. Quelle que soit l'identité qui ait pu exister, le fait qu'elle ne se traduise pas par des demandes politiques de la part des sujets et le fait qu'elle n'ait pas influencé le lien roi-sujet, qui restait un lien personnel, nous empêche de la qualifier de « nationale » et rend cette approche très questionnable pour l'étude des relations entre Charles VII et les Rouennais.

Conclusion

L'argument de l'existence d'une identité normande s'exprimant dans les demandes et la communication avec le roi semble plus correspondre à la réalité de nos sources même si, là aussi, nous nous garderons d'une interprétation trop identitaire des demandes des Rouennais qui, si elles peuvent être perçues comme l'expression d'une identité, peuvent aussi être interprétées comme principalement pragmatique. Elles étaient en effet émises dans le contexte d'un conflit avec Paris et aucun désir de voir les particularités normandes reconnues face à une supposée emprise du pouvoir royal n'est exprimé dans les sources. Ici aussi, ce n'est pas tant l'identité que le respect des promesses royales et des privilèges qui servaient d'arguments aux Rouennais.

Il serait cependant faux d'affirmer qu'aucune identité de groupe n'existait puisque les bourgeois se définissaient en tant que groupe. Ils étaient conscients de former un groupe et exprimaient cette identité, par exemple visuellement lors de l'entrée royale, ou dans leur communication écrite avec le roi où ils sont nommés « bourgeois de Rouen ».

La haine de l'ennemi et l'existence d'un concept de trahison ne peuvent pas non plus être niées, et l'Anglais est clairement compris comme l'ennemi, au moins pour une partie de la période étudiée. « Traistre anglois » est ainsi une insulte entendue à Rouen en 1455 et 1456. L'année précédente, on ne trouve cependant pas de mention de cette insulte et on préfère utiliser « vile ordere ». La charge émotionnelle d'une telle insulte est ainsi difficile à mesurer tout comme il est impossible de conclure à l'existence d'une identité nationale basée sur le rejet de l'ennemi.

Le point de vue du pouvoir royal est aussi à prendre en compte. Bien que le roi ait dû convaincre de sa légitimité, il ne semble pas avoir rencontré de véritables difficultés comme ce fut le cas à Bordeaux. L'argumentaire de légitimation est cependant bien présent dans la communication visuelle et épistolaire de Charles VII avec les Rouennais, et il est clairement dynastique. Bien que la littérature politique de l'époque présente des traits « nationalistes », ces arguments ne sont pas utilisés par Charles VII lorsqu'il évoque sa légitimité dans sa communication avec les Rouennais. On peut alors s'interroger sur ce choix apparent fait par le pouvoir royal : pensait-il que les Rouennais n'y seraient pas sensibles ? Ou pensait-il que sa légitimité serait mieux défendue par des arguments dynastiques ?

Il est aussi possible que sa légitimité dynastique ait été comprise comme nationale ; la dynastie aurait alors été représentante d'une identité nationale ou au moins liée à une identité nationale. Les deux concepts étaient peut-être compris comme proches ou même contenus l'un dans l'autre. Nous ne dispo-

Conclusion

sons cependant d'aucun indice issu de notre corpus de sources nous guidant vers cette conclusion.

Que faut-il en conclure quant au rôle de l'identité nationale dans notre étude de cas ? Certainement qu'elle n'a pas joué de rôle qui soit visible dans nos sources et qu'il est impossible de savoir si Charles VII était considéré plus légitime que les Lancastres par ses contemporains ou s'il disposait d'un avantage donné par sa « nationalité » lorsqu'il s'agissait de se faire accepter de ses sujets.